

Rapport Activité 2021/2022

Perfectionnement et Approfondissement Professionnel



Rédacteurs :

- **Simone FOND**, Directrice de la pédagogie et des formations
- **Elodie BOIJOUX**, Assistante de formation
- **Brigitte JEANSON**, Coordinatrice des actions de formation continue
- **Yannick GUILLAUME**, Coordinateur des actions conseil
- **Jeanne POUGUE-BIIGA**, Responsable de la formation MJPM
- **Laëtitia SIBAUD EL-OUARDY**, Responsable pédagogique axe 3 « la société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures » et co-responsable de l'axe 6 « recherche et international »
- **Nicolas PERREIN**, Chargé de l'international et de la mobilité et co-responsable de l'axe 6 « recherche et international »
- **Catherine FOURDRIGNIER**, Responsable pédagogique axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles ».
- **Nicole DUBUS**, Responsable de la formation TISF et CAFERUIS

Sommaire

Table des matières

Préambule	4
I) Formations	6
a) Appels d’Offre.....	6
b) Demandes des employeurs sur site	8
i. Mineurs Non Accompagnés	9
ii. Petite Enfance	10
iii. Simulateur Vieillesse et Handicap.....	10
iv. Autisme.....	12
v. Violence et Travail Social.....	12
c) MAP (Module d’Approfondissement Professionnel)	12
d) Demandes Professionnelles : Tuteurs référents/Maitres d’apprentissage	13
II) Etude – Séminaire	14
a) Regards Croisés et Besoins pluriels	14
b) Séminaires MJPM	15
c) Voyage d’étude : Porto.....	18
III) Conseil – AIP	21
a) Le diagnostic.....	21
b) Projets non réalisés	21
c) Projets en attente de validation.....	22
d) Projets en cours.....	22
e) Espace réflexif et médias créateurs : un voyage accompagné vers l’imprévu.....	23
f) Projets clôturés et Bilans effectués.....	25
IV) Evaluation et Perspectives 2022/2023	26

Préambule

Inscrite dans l'arrêté du 22 août 1986 portant à création d'instituts régionaux du travail social, la formation continue est une des activités à mener. En effet à l'article 3, l'agrément des IRTS est conditionné par la dispense de la formation initiale de l'éducateur spécialisé et de l'assistant de service social, une certaine composition des conseils d'administration et **la proposition de formations dites permanentes** et supérieures. C'est à l'article 5 de ce même arrêté, que l'on précise la notion d'offre de formation permanente, appelée aujourd'hui formation tout au long de la vie « cycles de perfectionnement, actualisation des connaissances et d'adaptation des compétences » à destination « des différents travailleurs sociaux et plus généralement à tous les acteurs de la vie sociale ».

Et pour autant.... Ce volet d'activités de l'IRTSCA est depuis de nombreuses années un secteur peu visible aussi bien par les acteurs internes au sein de sa propre organisation que les acteurs du secteur social et médicosocial.

C'est pourquoi, en 2020, l'IRTSCA a inscrit ce volet d'activités dans la partie offre de formation de son projet d'établissement en y distinguant deux axes :

1. Les formations à destination des professionnels de secteur
2. Les prestations à l'intention des institutions et des équipes

Dans un second temps, en 2021, l'IRTSCA s'est engagé dans l'élaboration d'un catalogue présentant 30 propositions pédagogiques sous des formats différents : formation, étude et conseil.



Parallèlement à cette mise en visibilité et lisibilité, la formation tout au long de la vie a été bousculée par les conséquences de la réforme professionnelle du 05 septembre 2018, renforçant cette notion de parcours orchestrée par « le futur stagiaire » lui-même, mais aussi sur fond de réorganisation des opérateurs de compétences et le renforcement d'un développement de compétences à certifier.

Enfin, même si cette crise sanitaire appelée « COVID-19 » a impacté notre secteur d'activité en nous obligeant à modifier nos modalités de dispense des prestations, la formation tout au long de la vie a quant à elle vécu une mise à l'arrêt sur l'année 2020 et au début de l'année 2021.

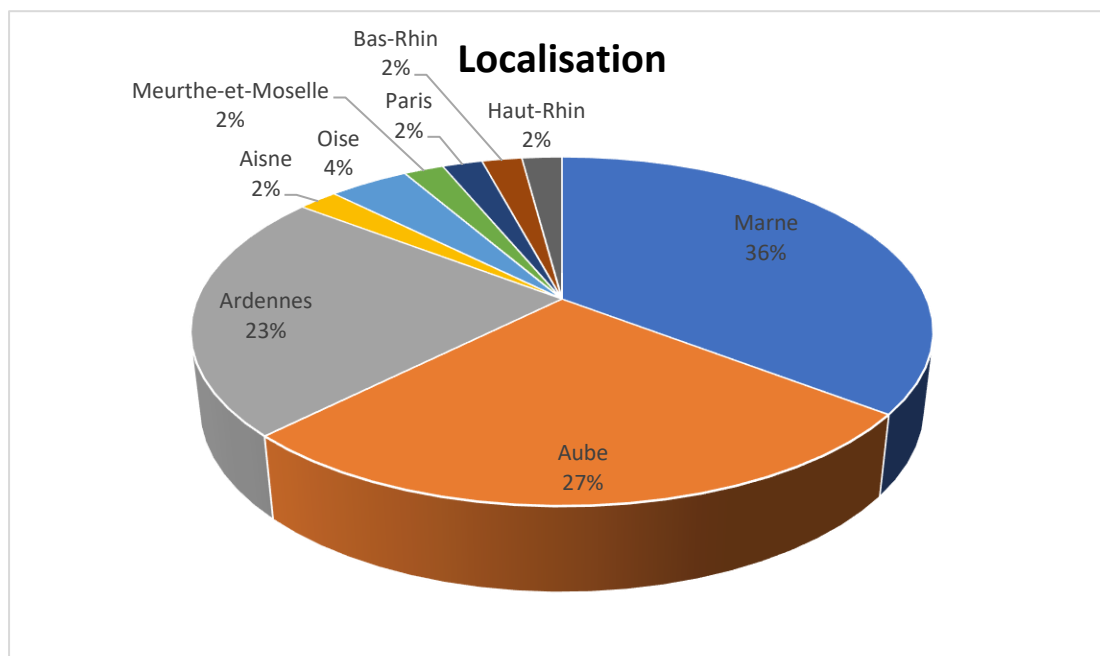
Mais, elle a su rebondir malgré tout sur le dernier trimestre 2021, au sein d'un secteur social et médicosocial « à bout de souffle et en attente de reconnaissance ».

Pour mener ces prestations, toute l'équipe pédagogique de l'IRTSCA a été invitée à être un interlocuteur auprès de professionnels en demande de formation, de perfectionnement, sous la coordination de Brigitte JEANSON pour le volet Formation et Yannick Guillaume pour le volet Conseil.

Enfin, nous profitons de ce rapport d'activité pour remercier vivement et exprimer notre plaisir de collaborer avec les formateurs dits occasionnels qui contribuent largement à la qualité de nos formations.

I) Formations

A partir du graphique ci-dessous, vous pouvez prendre connaissance des départements où se déroulent les formations dites courtes menées par l'IRTS CA.



Même si la couverture est essentiellement champenoise, nous notons l'absence du département haut marnais. La distance kilométrique est une des contraintes dans la venue des professionnels au sein de notre institut, mais aussi comme charge à couvrir lors des déplacements de nos formateurs. Aujourd'hui, est en réflexion la mutualisation des besoins de certains établissements pour envisager une délocalisation de la formation et la réduction des déplacements des formateurs.

a) Appels d'Offre

La pratique de l'appel d'offre est ancrée dans la formation tout au long de la vie. En effet, ces appels d'offre sont émis aussi bien par le secteur public (Département, CNFPT...) que le secteur des OPérateurs de COmpétences (OPCO de santé, Uniforformation).

Depuis peu, une dimension a évolué, à savoir, le souhait d'avoir un seul porteur, un seul interlocuteur pour une couverture à l'échelle de la Grande Région. Ceci a pour conséquence une mobilisation des établissements relevant de la Plateforme UNAFORIS Grand Est (PUGE) en vue d'identifier le porteur et de mutualiser les compétences des équipes pédagogiques de chaque ancienne région.

L'IRTSCA a répondu à 2 appels d'offre :

- L'Accompagnement des Mineurs Non-Accompagnés proposé par l'ANFH. Un appel d'offre qui n'a pas été obtenu.
- « Pratique de l'Aller vers les publics : une transformation des pratiques professionnelles » proposé par l'OPCO de Santé.



La formation « La pratique de l'Aller vers les publics » commanditée par l'OPCO Santé Grand Est a été pilotée par l'**Ecole Supérieure de Praxis Sociale** en partenariat avec l'**IRTSCA**. L'ingénierie pédagogique a été partagée et a permis de proposer une offre répondant aux attendus du marché et au projet visé par la stratégie pauvreté.

L'objectif de la formation est d'apporter un socle de connaissances et de savoir-faire relationnels pour créer et réaliser les conditions matérielles et humaines d'une démarche d'aller vers, adaptée aux publics visés.

Le projet de formation a été construit en mars 2021 et mis en place de novembre 2021 à juin 2022 sur le secteur Grand Est. Sur les cinq sites, un seul a dû être annulé en raison d'un nombre insuffisant de candidats inscrits (Metz). Sur les 4 autres sites les deux modules ont pu être assurés :

- **Nancy** : novembre/décembre 2021
- **Reims** janvier/mars 2022
- **Mulhouse** : mars/mai 2022
- **Strasbourg** : mai/juin 2022

Programme des modules de formation :

Module 1 : Aller vers une nécessaire préparation - 17h30

Journée 1 « Aller vers » fondements et enjeux professionnels

Journée 2 « Aller vers un élément incontournable pour une pratique professionnelle

Journée 3 : demi-journée spéciale pour les cadres : Accompagner le changement, un enjeu pour les cadres (chefs de service et direction) Cette demi-journée n'a pas pu être ouverte par manque de participants. Il a été proposé de la mettre en place sur une date commune pour regrouper tous les sites.

Module 2 « Aller vers : une mise en pratique outillée, concertée et proactive. 21 heures

Journée 1 : Aller vers une question mêlant posture et compétences relationnelles

Journée 2 : Engagement et coopération des acteurs de l'Aller Vers

Journée 3 : Place et considération des acteurs expérimenté : un impact au sein des organisations

Un premier module de deux jours a été proposé afin de balayer les fondements, les enjeux professionnels et « l'aller vers » comme un élément incontournable pour une pratique professionnelle.

Un questionnaire est distribué en fin de module à chaque participant afin d'évaluer à chaud et d'identifier la qualité de la formation. Un bilan à destination des intervenants en formation continue est également retourné au commanditaire.

Dans l'ensemble, la formation a été appréciée par les participants et a pu être animée par des formateurs ayant de l'expérience sur la thématique. Les groupes étaient hétérogènes (agent d'accueil, assistante sociale, éducateur spécialisé, cadre de service...) ce qui a permis une richesse dans les échanges.

En raison d'arrêt de contrat les intervenants prévus initialement ont été remplacés par des intervenants locaux sur les deux derniers sites (Mulhouse et Strasbourg).



b) Demandes des employeurs sur site

Nous recevons des demandes directes d'employeurs des établissements sociaux et médico-sociaux dont les besoins peuvent être couverts par des propositions issues du catalogue comme des propositions faites sur mesure.

Entre juin 2021 et juin 2022, il y a eu 28 demandes directes d'employeurs :

- 4 non abouties
- 7 en attente
- 5 en cours
- 12 clôturées

1. Mineurs Non Accompagnés

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



Demande CD 08



6 journées de formation avec 7 intervenants



Public: travailleurs sociaux issus des associations et du CD

De la demande à la construction d'une formation : « Approche pluridisciplinaire pour faire évoluer sa pratique dans l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés »

La formation sur les Mineurs Non Accompagnés, dispensée entre octobre et décembre 2021, est intéressante tant dans sa construction que dans sa forme.

Elle a en effet été co-construite par le Conseil Départemental des Ardennes (le porteur), les professionnels de terrain qui ont fait émerger leurs besoins ainsi que l'équipe pluridisciplinaire de l'IRTSCA (Simone FOND, Michel BOUDJEMAÏ, Roseline FOUARGE, Nicolas PERREIN et Laetitia SIBAUD EL-OUARDY), garante de la pertinence du déroulé pédagogique et du contenu des séquences.

La réflexion collective est ainsi partie d'un cahier des charges posant le contexte d'intervention et les attentes : les professionnels de divers structures ardennaises de la protection de l'enfance (Espérance, l'Armée Du Salut, La Cité des enfants, le FDE et Don Bosco) souhaitent adapter leur pratique dans un contexte de situation interculturelle afin de mieux accompagner les 220 jeunes du territoire ardennais dans leur quotidien.

La demande du porteur et les attentes des professionnels de terrain ont donc été recalibrées, reconstruites par l'équipe pédagogique autour des entrées thématiques souhaitées (approches juridique, géopolitique, culturelle et en termes de santé) aboutissant à six journées de formation découpées en trois temps.

Le déroulé de la formation

- Les 13 et 14 octobre 2021 : contexte géopolitique (comprendre les parcours migratoires pour appréhender les besoins associés) et cadre juridique des MNA (connaissance et compréhension du cadre juridique et réglementaire des MNA).
- Les 8 et 9 novembre 2021 : la question de la santé pour accompagner les vulnérabilités : approche transculturelle de la santé et la santé mentale des MNA
- Les 8 et 9 décembre 2021 : de la rencontre interculturelle à l'accompagnement éducatif et social : construction d'une posture spécifique (relation, communication et compétences interculturelles)

Les 15 stagiaires ainsi que les différents intervenants (L. LABACHE, M. BOUDJEMAÏ, F. TOUHAMI, E. GIUSTO, E. MARCHAL et V. DJALADIAN) se sont réunis lors des 42 heures de formation à la maison Jules Bihery de Charleville Mézières.

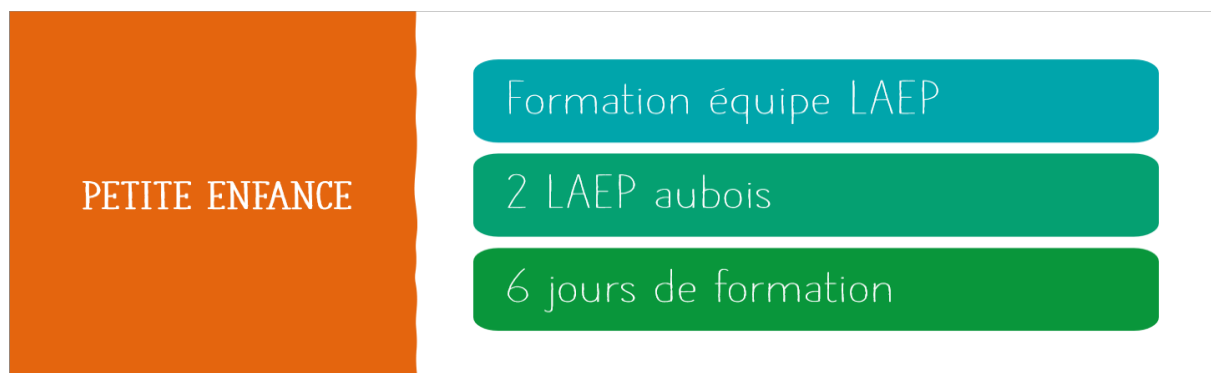
Evaluation et perspectives

Le découpage et l'ordonnancement des six journées ont unanimement été appréciés ainsi que le format réunissant des travailleurs sociaux inter-institutions d'un même territoire intervenant auprès du même public.

Cette première expérience de formation sur ce public permettra d'aboutir à la construction d'un module d'approfondissement professionnel sur les Mineurs Non Accompagnés qui est ajouté au catalogue de formation.

2. Petite Enfance

Nous avons également collaboré avec des établissements du secteur de la petite enfance :



Deux formations sur le thème « La posture de l'accueillant en LAEP (Lieu d'Accueil Parent Enfant) » ont été dispensées. Un projet de formation sur le même thème a été refusé, faute de financement.

3. Simulateur Vieillessement et Handicap

Notre établissement délivre également des formations sur le thème « Vieillessement et handicap », avec la particularité de l'usage d'un simulateur de vieillissement.

Dans le but d'améliorer la qualité de vie, d'assurer et promouvoir au maximum le bien vieillir et le bien-être des personnes handicapées vieillissantes, nous avons pu proposer à 7 salariées d'un FAM un apprentissage expérientiel sur 2 journées (13 et 20 décembre 2021) en utilisant le principe de la simulation avec les divers équipements du simulateur de vieillissement.



Ce simulateur propose : des lunettes spéciales ,1 casque auditif, 1 collier cervical, 1 gilet de poids (10 kg), 1 paire de coudières, 1 paire de poids de poignets (2 x 1,5 kg), 3 paires de gants spéciaux (en 3 tailles), 1 paire de genouillères, 1 paire de poids de chevilles (2 x 2,3 kg), 1 collier cervical, des surchaussures, 1 simulateur cyphose ; 1 simulateur BPCO (Bronchopneumopathie Chronique Obstructive), 1 simulateur tremblement, 1 simulateur acouphène...

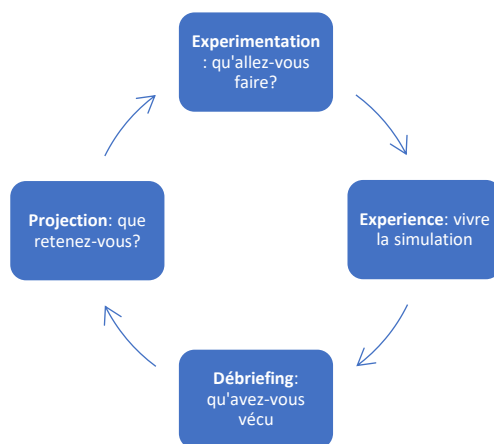




Les objectifs de cette formation consistent à comprendre et ressentir les effets du vieillissement et/ou du handicap par la simulation pour ajuster ses pratiques et encourager les comportements bienveillants.



Cette sensibilisation s'appuie sur 4 phases : l'expérience qui est une mise en situation pour percevoir par les sens « vivre la situation » ; l'explicitation ; la réflexion ou le débriefing pour décrire ce qui s'est passé, les faits (vus, entendus) et le ressenti : « *Qu'est-il arrivé ?* ». L'explication le raisonnement ou la projection qui permet de faire lien avec les savoirs antérieurs, les théories : « *Qu'apprendre et retenir de ce qui est arrivé* » et l'expérimentation : « *Ce que je ferai la prochaine fois* ».



Les exercices se font en duo ou trio pour que chaque personne équipée « aidée » soit accompagnée d'un « aidant » et éventuellement un observateur pour la prise de note.

Nous proposons d'inscrire les participants dans une démarche de non-jugement, de mutualisation, de confiance. Il est nécessaire de pouvoir mettre en mots l'expérience vécue pour pouvoir la transférer dans les pratiques.



4. Autisme

L'IRTSCA continue de mettre en place des formations sur le thème de l'Autisme, notamment de la Sensibilisation. Un rapport d'activité est dédié au secteur de l'Autisme.

5. Violence et Travail Social

Enfin, à la demande du CNFPT pour « le compte » du Conseil Départemental de l'Aube, la coordinatrice des formations mène la mise en place d'un projet de formation conséquent, sur le thème de « Violence et Travail social ».

c) MAP (Module d'Approfondissement Professionnel)

Les Modules d'Approfondissement Professionnel sont des formations plus ou moins de courte durée (maximum 35 heures) sur un thème particulier.

L'IRTSCA propose plusieurs MAP :

- Le MAP Anglais
- Le MAP Encadrement, Mécanismes comptables
- Le MAP Encadrement, Méthodologie de l'écrit
- Le MAP Interculturalité

Origine et construction du MAP Anglais

L'IRTSCA développe depuis de nombreuses années des cours d'anglais à destination de ses étudiants, futurs professionnels du travail social. Fort de cette expertise de cours d'anglais et sollicités à de multiples reprises par des travailleurs sociaux sur l'existence d'une telle offre de formation à l'IRTSCA, un module de 3 journées, modulables, de formation en anglais a été construit avec l'implication de l'une de nos formatrices. Proposé dès la rentrée 2019, ce MAP répondait donc à une demande de professionnels de l'action sociale confrontés à des publics ne maîtrisant pas ou très peu la langue française et avec lesquels le seul vecteur de communication est la langue anglaise. Ces travailleurs sociaux se retrouvaient parfois eux même en difficultés car ne maîtrisant pas l'anglais et le vocabulaire courant qui aurait permis de mieux communiquer et développer un accompagnement adapté.



Les objectifs de ce MAP sont l'acquisition d'un vocabulaire adéquat au travail social (administratif, social, santé, familial), la prise de parole permettant ainsi de faire face aux multiples situations professionnelles. Le contenu peut être adapté aux demandes et particularités du groupe de professionnels (PMI, foyer d'hébergement...).

A ce jour plusieurs organismes (associations, conseil départemental) nous ont fait confiance pour former leurs personnels.

d) Demandes Professionnelles : Tuteurs référents/Maitres d'apprentissage

L'IRTSCA propose également la formation « Tuteur Référent/Maître d'Apprentissage », dont chaque module dure 40 heures.

Cette formation de trois modules est en passe de devenir certifiante.

Une session du module 1 s'est déroulée du 17 juin 2021 au 10 novembre 2021, pour une durée de 40 heures sur 6 jours.

Douze personnes se sont inscrites pour suivre cette formation, et exercent dans les établissements suivants :

- Centre Educatif Ferme
- CHRS
- Centre de formation
- ESAT
- Foyer d'Hébergement
- Foyer de vie
- MECS
- FAS

“La formation a nourri ma pratique sur différents points, notamment l'accueil, la préparation et la phase d'accompagnement”

“Je m'attendais à plus de concret (jeux de rôles), accentuer sur certaines notions. Certains cours n'ont servi qu'à “présenter” les différentes formations, ce qui était long (nous avons les référentiels) et nous sommes allées à l'IRTS...”

Suite à plusieurs demandes, et la prolongation de la labellisation, l'IRTS CA a décidé de mettre en place une nouvelle session pour cette formation. Cette fois-ci les modules 1 et 2 ont été mis en place contrairement à la session précédente.

Le premier module a débuté le 3 mars 2022 et s'est terminé le 20 mai 2022, d'une durée de 40 heures sur 6 jours.

Le deuxième module a débuté le 23 mars 2022 et s'est terminé le 03 mai 2022, d'une durée de 40 heures sur 6 jours.

Sept personnes se sont inscrites pour suivre le module 1 et six parmi ces personnes ont choisi de suivre le module 2 également.

Ces personnes exercent dans des différentes structures :

- Club de Prévention
- Foyer d'hébergement
- ESAT
- Foyer de vie

Au regard du nombre de participants, l'ensemble des personnes a pu s'exprimer lors du bilan collectif du 03 mai 2022.

Les principaux éléments retenus sont :

- Les conditions matérielles et logistiques sont pertinentes et en adéquation avec la formation. Les salles de cours, comme la salle informatique, contribuent à des conditions de formation de qualité. Les horaires sont adaptés au regard de l'éloignement des stagiaires du centre de formation (Ardennes et Haute-Marne).
- Le climat au sein du groupe était porteur, une bonne dynamique du groupe.

- Sur le plan pédagogique, l'apport théorique comme l'élaboration d'outils apportent un rythme à la formation. Toutes les interventions étaient complémentaires, aussi bien la réglementation que les notions théoriques du tutorat.
- Les impacts de la formation se situent sur le changement de la posture tutorale. Il y a un renforcement de la fonction pédagogique du tuteur au regard des apports, ce qui amène les professionnels à appréhender autrement la fonction dès l'accueil du futur stagiaire. En effet, la place de certains outils comme les objectifs et les référentiels sont appréhendés dans sa dimension pédagogique et plus une simple mise en conformité. La formation permet aussi d'envisager une marge de manœuvre dans le cadre de la mobilisation des situations apprenantes : ne pas hésiter à interpeller d'autres services pour des situations plus parlantes.
- La formation a également fait bouger les lignes, à savoir la place du tuteur dans sa relation avec la hiérarchie et les membres des équipes qui peuvent être des potentiels tuteur de proximité
- Pour les formateurs, malgré la taille du groupe (9 personnes), il y a eu une dynamique constructive. Des stagiaires emprunts d'une curiosité pour le développement de leurs compétences. Echanges riches avec une mise en lien avec leurs propres terrains.

II) Etude – Séminaire

a) Regards croisés et besoins pluriels

Dans le cadre du module « Regards croisés et besoins pluriels » à destination des éducateurs spécialisés en fin de cycle de formation, trois journées d'étude annuelles sont ouvertes à la formation continue dans une dynamique pluriprofessionnelle. L'objectif de ces journées d'étude (conférence le matin et table ronde l'après-midi) est de problématiser et de penser l'intégration des publics aux besoins particuliers, dits publics frontières, en incluant systématiquement les personnes concernées.

Pour cette année 2021-2022, les thématiques et les intervenants ont été les suivants :

OCT 14 2021
JOURNÉE D'ÉTUDE
 9H00 | IRTS CA - REIMS
 DANS LE CADRE DU CYCLE « REGARDS CROISÉS ET BESOINS PLURIELS »
PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES EN SITUATION DE PAUVRETE
 Animateur : Laetitia SIBAUD EL QUADRY et Amélie GALLOS
 9H - 12H CONFÉRENCE
 13H - 17H TABLE RONDE
 Tarifs : 25 € la matinée / 40 € la journée complète
 RENSEIGNEMENTS : laetitia.sibaudeloquady@irtca.fr / INSCRIPTIONS : veronique.pendera@irtca.fr

DÉC 02 2021
JOURNÉE D'ÉTUDE
 9H00 | IRTS CA - REIMS
 DANS LE CADRE DU CYCLE « REGARDS CROISÉS ET BESOINS PLURIELS »
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES AVEC TSA
 Animateur : Laetitia SIBAUD EL QUADRY et Amélie GALLOS
 9H - 12H CONFÉRENCE
 13H - 17H TABLE RONDE
 Tarifs : 40 € la matinée / 70 € la journée complète
 RENSEIGNEMENTS : laetitia.sibaudeloquady@irtca.fr / INSCRIPTIONS : veronique.pendera@irtca.fr

JAN 20 2022
JOURNÉE D'ÉTUDE
 9H00 | IRTS CA - REIMS
 DANS LE CADRE DU CYCLE « REGARDS CROISÉS ET BESOINS PLURIELS »
ADDICTION ET COOPÉRATION
 Animateur : Laetitia SIBAUD EL QUADRY et Amélie GALLOS
 9H - 12H CONFÉRENCE
 13H - 17H TABLE RONDE
 Tarifs : 25 € la matinée / 40 € la journée complète
 RENSEIGNEMENTS : laetitia.sibaudeloquady@irtca.fr / INSCRIPTIONS : veronique.pendera@irtca.fr

Le 14 octobre 2021 « Participation des personnes concernées en situation de pauvreté » :

- la conférence a été animée par Marcel Jaeger, professeur émérite, anciennement titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du CNAM,
- la table ronde, animée par Maud RIEFFEL, a réuni Marie-Laure LEJEAU, Henry VIGOURT (deux délégués du Conseil Régional des Personnes Accueillies-accompagnées du Grand Est), Laetitia MAREIGNER (professionnel du Comité des usagers du CCAS de Reims), Danielle PERRET (personne accompagnée du Comité des usagers du CCAS de Reims), Sophie DEGRAVE (médiatrice sociale du Club de Prévention d'Épernay) et Sylvie NOEL (résidente maison relais d'Épernay). 8 professionnels ont participé à cette journée d'étude, ainsi que 53 étudiants de l'IRTSCA.

Le 2 décembre 2021 « L'insertion professionnelle des personnes avec TSA » :

- la conférence a été animée par Josef SCHOVANEK, philosophe, écrivain et militant pour la dignité des personnes autistes.
- la table ronde, animée par Amélie GALLOIS, a réuni Catherine TREESE-DAQUIN (auteure de « *Autisme et travail social : un défi* »), Laurence STOUPIY (directrice de la mission locale du bassin d'emploi de Charleville-Mézières), Benoit MERCKELBAGH (directeur administratif et financier de Pôle emploi services ayant recruté une personne avec TSA) ainsi que trois travailleurs autistes. 8 professionnels ont assisté à cette journée d'étude, ainsi que 55 étudiants de l'IRTSCA.

Le 20 janvier 2022 « Addiction et coopération » :

- la conférence a été animée par Alain MOREL (psychiatre et directeur général d'Oppelia) et Naira MELIAVA (psychologue clinicienne, responsable formation et développement à OCF).
- la table ronde, animée par Cyrille MUSIEDLAK, a réuni Augustin CHARLIER (éducateur spécialisé en Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), Arnaud GOUJON (pair-aidant), Liliane MATHIEU (enseignante au CEGEP de Granby, Québec) et Jacques SCHUURMANN (directeur du CAARUD YOZ SOS hépatites). 10 professionnels ont participé à cette journée d'étude, ainsi que 51 étudiants de l'IRTSCA.

Les perspectives pour l'année 2022-2023 sont :

- le 13 octobre 2022 : jeunes en errance
- le 1^{er} décembre 2022 : prostitution des adolescent(e)s placé(e)s
- le 19 janvier 2023 : mode de communication des personnes déficientes intellectuelles

b) Séminaires MJPM

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) exerce un métier à la croisée du social, du sanitaire, du médico-social, et sans oublier évidemment, le domaine juridique. Ce large champ d'intervention tutélaire implique que d'une part les mesures de protection sont de plus en plus prononcées pour des raisons sociales que médicales (isolement, exclusion sociale, ruptures familiales...) ce qui entraîne une saturation de l'activité. Et d'autre part, certaines situations sont de plus en plus difficiles compte tenu des troubles comportementaux qui sont parfois accompagnés de violences verbales ou physiques.

Par conséquent, la complexité des situations de ces personnes à protéger nécessite des accompagnements spécifiques et requiert des savoirs et une expertise variée et pointue dans le domaine social, juridique, financier, patrimonial, psychiatrique. Or, d'après le rapport de la cour des comptes, même si « *un dispositif national de formation existe depuis 2007, la profession de*

mandataire, n'a globalement pas encore atteint le niveau qualitatif requis pour une protection optimale des majeurs »¹.

Cependant, comme le souligne les fédérations nationales des associations tutélaires, « la professionnalisation de l'activité des mandataires judiciaires est incontestablement l'un des principes les plus appréciés et qualifiés de « points forts » de la réforme de la protection juridique des majeurs »².

De ces constats, nous pouvons poser la question de savoir comment la formation continue peut-elle consolider la professionnalisation ? Et comment peut-elle atténuer les insuffisances de la mise en œuvre de la formation MJPM ? En effet, un article extrait du rapport d'information du Sénat (Éric Bocquet et Edmond Hervé), n°315 sur la réforme de la protection des majeurs, « juge que la professionnalisation des Mandataires Judiciaires est perfectible et que le bilan est en demi-teinte »³. En effet, les pratiques professionnelles du MJPM diffèrent d'un établissement à l'autre, d'un mandataire privé à l'autre. Nous pouvons alors nous demander **comment la formation continue peut-elle donc prendre chaque professionnel dans sa singularité ? Et comment construire une identité professionnelle du MJPM individuelle et une identité de métier collective sans perdre la plus-value apportée par la pluralité des pratiques et la singularité des parcours ?**

A la suite de notre questionnement, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'au regard de la spécificité du métier de mandataire ; les professionnels pourront s'appuyer dans un premier temps sur la formation imposée afin de développer de nouvelles compétences pour objectif de mettre la personne protégée au cœur du dispositif. Et dans un deuxième temps la formation continue viendra consolider ou actualiser les acquis professionnels.

« La formation continue reste une notion floue. Philippe Perrenoud estime qu'on peut la définir de mille façons et nommer ainsi : *formation continue, formation permanente, recyclage, perfectionnement, développement professionnel* »⁴, c'est-à-dire que cette formation continue peut faire évoluer les représentations, les compétences et les pratiques.⁵ C'est un vecteur de professionnalisation qui peut aussi être pensée comme l'évolution globale d'un métier [...] vers plus de sérieux, de rigueur, d'efficacité. « La formation continue est alors une importante source potentielle de professionnalisation, puisqu'elle offre aux gens engagés dans un métier l'occasion de mettre à jour leurs connaissances, de se perfectionner, de maîtriser de mieux en mieux les qualifications et les règles éthiques à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs de façon efficace et satisfaire des usagers ».⁶ Cet espace de réflexion peut alors contribuer à prévenir l'usure professionnelle.

La formation continue dans le champ tutélaire est devenue une nécessité incontournable qui est relayée par les autorités.

Les bilans précédents, les schémas régionaux et celui de 2020-2024 ont permis de rappeler que *l'offre de formation continue doit être attentive à couvrir l'ensemble des thématiques liées à l'exercice de la profession de mandataire et en particulier, la connaissance du public vulnérables, et les pratiques professionnelles*. Il conviendra d'identifier les besoins des professionnels et les attentes des pouvoirs publics en termes de thématique (santé mentale, gestion de violence, droit des usagers...)⁷.

¹ Cour des comptes, « La protection juridique des majeurs : une réforme ambitieuse, une mise en œuvre défailante », Septembre 2016, 117 pages, p. 93

² Le livre blanc sur la protection juridique des majeurs, 84 pages, p. 57, Septembre 2012

³ Rapport du Sénat, n°315 fait par Eric Bocquet et Edmond Hervé

⁴ Philippe Perrenoud : « La formation continue comme vecteur de professionnalisme du métier d'enseignant », page 2.

⁵ Idem

⁶ idem

⁷ Schéma régional de MJPM et DPF de la région Grand Est 2020-2024 page 76, 115 pages

L'enquête de la Cour des comptes a également révélé le souhait largement partagé que soit instituée *une obligation de formation continue des mandataires, justifiée notamment par les fréquentes évolutions juridiques qui affectent la protection juridique des majeurs*⁸.

En conclusion la formation continue est une voie qui permet de s'approprier des nouveaux concepts ou de nouveaux outils. Elle ne change pas complètement la façon d'exercer son métier mais elle contribue à professionnaliser.

C'est pourquoi, l'IRTSCA a proposé deux séminaires à destination des MJPM les 18 septembre 2020 et 3 décembre 2021. 53 personnes ont participé au premier séminaire et 49 au deuxième.

DÉC 03 2021

JOURNÉE D'ÉTUDE
8H15 | ORGANISÉE PAR L'IRTS CA
À L'IRTS CA, 8 RUE FRÉDÉRIC
ET IRÈNE JOLIOT CURIE À REIMS

**L'IMPACT DE LA LOI DU
23 MARS 2019 DE RÉFORME
POUR LA JUSTICE SUR LA
PROFESSIONNALISATION ET
LA PRATIQUE DES MJPM**

Pierre DUBUS, président de l'IRTS CA / Stéphane FURNAL, directeur général de l'IRTS CA / Anne CARON-DÉGLISE, avocate générale près la Cour de cassation / Gilles RAOUL-CORMEIL, professeur de droit privé – Université de Brest / Pierre BOUTTIER, formateur, chercheur médico-social, Protection juridique des majeurs / Christian DONNADIEU, président du tribunal judiciaire de Laon / Nadine DEL PIN, vice-présidente placée auprès de monsieur le premier président de la Cour d'appel de Reims / Valérie CARON, mandataire privée / Olivier CHATRIOT, chef de service UDAF de l'Aisne / Arnaud LAGEL, directeur de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA.

Tarifs : 70 € / personne - Inscription collective à partir de 3 personnes : 50 € / personne

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS AVANT LE 23/11/2021 : alice.pintomarkes@irtsca.fr / (+33)3 26 06 93 07

Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne | 8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 Reims | 03 26 96 22 88 | contact@irtsca.fr | www.irtsca.fr
[LinkedIn.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/company/irtsca) @irtsca + @internationallitsca @irtsca

SEP 18 2020

JOURNÉE D'ÉTUDE
8H30 | CAISSE D'ÉPARGNE, 12/14 RUE CARNOT À REIMS

**L'IMPACT DE LA LOI DU
23 MARS 2019 DE RÉFORME
POUR LA JUSTICE SUR LA
PROFESSIONNALISATION ET LA
PRATIQUE DES MJPM**

Pierre DUBUS, Président de l'IRTS CA / Gilles RAOUL-CORMEIL, Professeur de droit privé – Université de Brest / Nathalie BAUJON-WIRTZ, Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles – Université de Reims Champagne-Ardenne / Pierre BOUTTIER, Formateur, chercheur médico-social, Protection juridique des majeurs / Nadine DELPIN, Juge des contentieux de la protection / Jennifer PICOURY, Vice-présidente du Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne / Christian DONNADIEU, Président du Tribunal Judiciaire de Laon / Christelle FROUJET, Mandataire privée / Arnaud LAGEL, Directeur de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA

70 € / personne
Inscriptions collective : à partir de 3 personnes, 50 € / personne

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS AVANT LE 10 SEPTEMBRE : alice.pintomarkes@irtsca.fr / (+33)3 26 06 93 07

[LinkedIn.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/company/irtsca) @irtsca + @internationallitsca @irtsca

⁸ Rapport de la cour des comptes, La protection juridique des majeurs, Septembre 2016, page 94, 117 pages

c) Voyage d'étude : Porto

Sept directeurs adhérent à l'Association des Directeurs Haut Marnais ainsi que la promo des CAFERUIS 2021 ont mutualisé le besoin en formation, amenant l'IRTSCA a proposé un voyage d'étude au Portugal.



LUNDI 16 MAI 2022

Lieu

Institut Supérieur de Service Social de Porto (ISSSP)

Avenue Dr. Manuel Teixeira Ruela 370,
4460-382 SENHORA DA HORA

Station de métro à proximité immédiate : SETE BICAS

Contenus de la matinée

Objectifs :

1. Comprendre les spécificités du Portugal et de la région de Porto
2. Identifier la construction du champ du handicap au Portugal et des structures d'accompagnement et de prise en charge
3. Repérer et comprendre l'organisation de l'action sociale au Portugal

Déroulement :

- *Mot d'accueil par la direction de l'ISSSP*
- *Présentation des objectifs des journées de travail et accueil des participants : Simone FOND et Nicolas PERREIN*
- *Présentation du Portugal, de Porto et de leurs principales caractéristiques - Berta GRANJA, Joao BELCHIOR*
- *Histoire de la notion du handicap au Portugal et construction de ce champ d'intervention – Les principales politiques sociales – Joao BELCHIOR*
- *Quelles sont les modalités d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de handicap (enfants, adultes) ? Joao BELCHIOR*
- *Organisation de l'action sociale au Portugal et sur la région de Porto – Berta GRANJA, José-Alberto REIS*

Intervenants : Berta GRANJA, professeure à l'ISSSP, Joao BELCHIOR, directeur à la Santa Casa de la Misericórdia de Porto

Traduction : Berta GRANJA, Caroline SAINT-LAURENT, Nicolas PERREIN, Elodie DELISSUS

Contenus de l'après-midi

Objectifs :

1. Découvrir un établissement d'accueil pour personnes en situation de handicap
2. Repérer comment l'accueil des personnes se met en place
3. Identifier les missions des directions et responsables d'équipe et les atouts/contraintes dans la mise en œuvre des projets

Déroulement :

- *Rencontre avec les équipes (directeur, chef d'équipe, travailleur social ?) d'un établissement d'accueil pour personnes en situation de handicap*
- *Présentation de l'établissement, de son projet, des publics accueillis*
- *Repérage des atouts, contraintes dans la mise en place des projets et l'accueil des personnes*
- *Management : comment se met en place le management des équipes, contraintes organisations, juridiques...*

Intervenants : Joao BELCHIOR, Berta GRANJA

Traduction : Berta GRANJA, Caroline SAINT-LAURENT, Nicolas PERREIN, Elodie DELISSUS

MARDI 17 MAI 2022**Lieu****Centro Integrado de Apoio Deficiência (CIAD)**

Rua Instituto de Cegos S. Manuel, n° 116,
4050-308 PORTO

Station de métro à proximité :
Carolina MICHAELIS

Contenus de la matinée**Objectifs :**

1. Découverte d'un 2^{ème} établissement d'accueil pour personnes en situation de handicap
2. Repérer comment l'accueil des personnes se met en place
3. Identifier les missions spécifiques des directions et responsables d'équipe et les atouts/contraintes dans la mise en œuvre des projets

Déroulement :

- *Rencontre avec les équipes (directeur, chef d'équipe, travailleur social ?) d'un établissement d'accueil pour personnes en situation de handicap*
- *Présentation de l'établissement, de son projet, des publics accueillis*
- *Repérage des atouts, contraintes dans la mise en place des projets et l'accueil des personnes*
- *Management : comment se met en place le management des équipes, contraintes organisations, juridiques...*

Intervenants : directions des établissements, Berta GRANJA, Joao BELCHIOR

Traduction : Berta GRANJA, Caroline SAINT-LAURENT, Nicolas PERREIN, Elodie DELISSUS

Contenus de l'après-midi**Objectifs :**

Approfondir la connaissance des missions et des rôles spécifiques des directeurs et des chefs d'équipe notamment dans le management des équipes, la mise en place de la démarche qualité, du projet d'établissement, les liens avec les financeurs, l'Etat...

Déroulement :

2 groupes de travail dans deux salles :

- *Groupe 1 avec les directeurs travailleront avec des directeurs d'établissement portugais (directeurs du 52 + Simone FOND, Nicolas PERREIN et Caroline SAINT-LAURENT)*
- *Groupe 2 avec les étudiants travailleront avec des chefs de service sur le rôle du chef de service, sa formation, le management d'équipe, de projets... (CAFERUIS + Nicole DUBUS, Gaëlle LOUIS)*

Intervenants : directeurs, chefs d'équipe, Berta GRANJA, Joao BELCHIOR

Traduction : Berta GRANJA, Caroline SAINT-LAURENT, Nicolas PERREIN, Elodie DELISSUS

MERCREDI 18 MAI 2022**Retour en France**

III) Conseil – AIP

a) Le diagnostic

Dans le cadre de ses activités, le service de formation continue est dans le souci de mieux apporter et d'assurer son accompagnement aux institutions. Les interventions proposées par l'IRTS s'inscrivent dans un projet plus global de changement ou de développement des compétences.

Elaborer une proposition de formation ou d'intervention ou d'analyse de la pratique doit se gérer comme un projet. Et comme tout projet, la phase de diagnostic est primordiale. Étymologiquement, diagnostic vient du grec *diagnōstikos* : capable de discerner. Faire un diagnostic, c'est donc discerner des signes, afin de les organiser en un projet de formation ou autre qui viendra prendre un sens dans l'institution.



Le diagnostic permet d'appréhender les enjeux de la demande de projet et souscrit à identifier la finalité de l'intervention et, in fine, les moyens qui lui seront alloués.

Le diagnostic s'articule autour d'une vingtaine de questions spécifiques d'identification des besoins et des demandes en s'appuyant sur la conduite d'entretien qui permet de mieux cerner les attentes au plus près du terrain. Par exemple : Situation actuelle ? Qui fait la demande ? Tension dans l'institution ? Problème particulier lié à la demande ? Expériences APP si oui lesquelles ? Situation désirée ? Perspectives d'action ?

Un projet de formation peut nécessiter des moyens importants en temps, en argent, en matériel.

A la suite du diagnostic, un projet personnalisé et un budget spécifique sont transmis à l'institution qui exprimera les enjeux et objectifs du projet. Ce projet personnalisé permettra aussi de valider ou non l'action avant d'établir une convention de formation.

b) Projets non réalisés

L'IRTS CA comptabilise 5 projets qui n'ont pas abouti :

- Un projet de mise en place d'Espace Réflexif au sein d'un Foyer de Vie.
- Un projet de Supervision au sein d'une Guidance Familiale.
- Un projet d'analyse de la pratique professionnelle au sein d'un ESAT.
- Un projet d'analyse de la pratique professionnelle au sein d'un SAVS.
- Un projet de Régulation d'Equipe au sein d'un SAVS et d'un SAMSAH.

Les raisons sont diverses quant à la non-réalisation de ces projets : certains projets sont finalement menés par d'autres organismes/établissements que l'IRTSCA, d'autres ne peuvent pas être financés par le commanditaire ou alors certains établissements ne donnent pas de raison précise quant à ce refus de réalisation du projet.

c) Projets en attente de validation

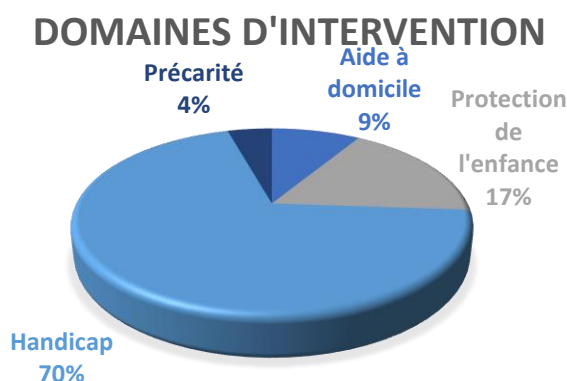
Il y a 4 projets pour lesquels nous sommes en attente de validation :

- Un projet de huit interventions spécifiques (Bientraitance, Connaissances du Handicap, Sensibilisation Autisme et TSA, Qualité de vie au travail 1 et 2, Quotidien éducatif, Ecrits professionnels, Sensibilisation à la notion de référent) dans un établissement du secteur du handicap.
- Un projet d'analyse de la pratique professionnelle pour cinq services tutélaires.
- Un projet de mise en place d'Espace Réflexif INTER ITEP.
- Un projet d'analyse de la pratique professionnelle en milieu hospitalier.

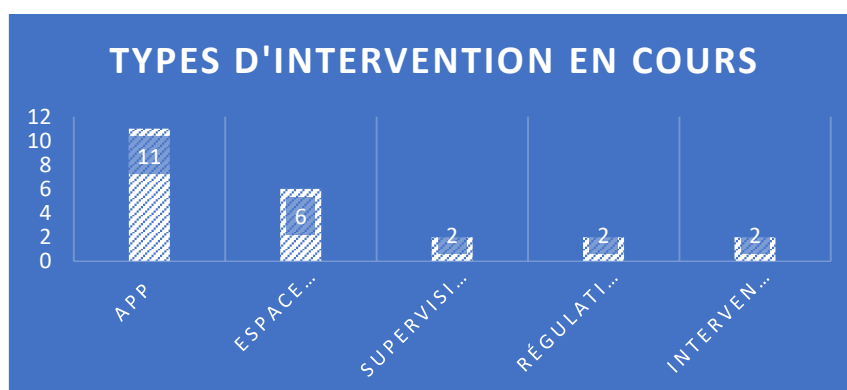
d) Projets en cours

En date du 29 avril 2022, Il y a 24 projets en cours.

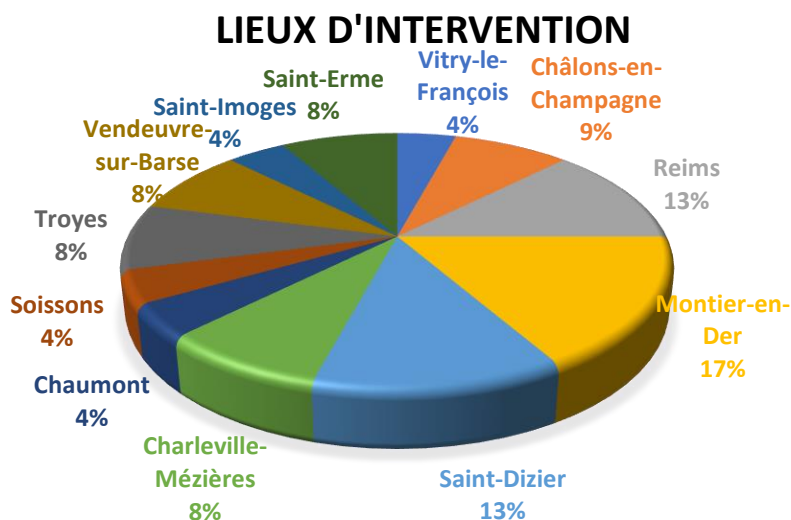
Par le biais des graphiques ci-dessous, vous pouvez prendre connaissance de la répartition des interventions dans les différents établissements, particulièrement les secteurs d'activité, mais aussi la nature des interventions : Analyse de la Pratique Professionnelle (APP), Espace Réflexif, Supervision, Régulation d'Equipe ou Intervention Spécifique. Le dernier graphique représente le pourcentage d'interventions selon les villes où se situent les établissements accueillant les interventions commandées à l'IRTS CA.



Le secteur du handicap est le secteur dominant en matière de demande d'analyse de la pratique même si la protection de l'enfance intègre de plus en plus cette dimension dans leur activité professionnelle.



La pratique actuelle amène les établissements à souhaiter de l'analyse de pratique pour leurs équipes. Dans certains cas, l'équipe de l'IRTS se voit de proposer en lieu et place soit des espaces réflexifs soit des temps de régulation. L'analyse de pratique nécessite en effet certains prérequis pour en garantir sa pertinence.



e) Espace réflexif et médias créateurs : un voyage accompagné vers l'imprévu

Il s'agit ici de présenter un processus de travail vécu par une équipe de professionnel (e)s d'un établissement accueillant des enfants et adolescents atteints de handicaps sévères. Suite à la situation sanitaire et aux confinements imposés, huit professionnel(le)s et leur chef de service ont souhaité s'inscrire dans un temps de travail appelé "Espace/Temps réflexif" pour dire, déposer, exprimer, échanger, penser...ce qu'ils avaient pu vivre personnellement et professionnellement durant toute cette période et les effets sur leurs représentations et leurs pratiques professionnelles dans ce contexte d'adaptation et d'urgence.

Leur ancienneté dans cette institution est relativement longue pour la majorité du groupe. Ils se connaissent mais n'ont pas eu l'occasion encore d'échanger collectivement sur leurs ressentis, leurs expériences du COVID. Le masque est encore obligatoire, il protège, rassure, dissimule, permet aussi de se mettre à l'abri car l'expérience du COVID semble pour certains, douloureuse. Les peurs et les angoisses habitent aussi leur espace professionnel depuis que le virus est entré dans leur vie : « *Je vis depuis l'apparition du virus un fort sentiment d'impuissance* », « *C'est le chaos pour moi, une sorte de perte de repères. Comment retrouver des habitudes de vie autant transformées ?* », « *Je navigue à vue depuis ce covid* », « *Nous sommes sur nos gardes, la méfiance hante les regards* », « *La surcharge de travail est importante* », « *J'ai peur de transmettre la maladie, peur d'être confrontée à la mort* »...

Cet « Espace /Temps réflexif » se dessine comme un pas de côté, un décalage par rapport au quotidien, à l'actualité qui envahit, encore trop bouleversante... Un lieu d'accueil pour ses pensées, ses doutes, ses questionnements, ses souffrances, ses angoisses, ses attentes.... Tout ce qui accompagne un quotidien professionnel.

S'aventurer dans un « Espace / Temps réflexif » comme celui proposé, c'est accepter de regarder de quoi sont faites les habitudes professionnelles mais aussi celles qui sont venues s'inviter, s'incruster de manière urgente pendant cette période pour faire face, s'adapter aux demandes des enfants, des familles, de la hiérarchie. La créativité et l'adaptation ont été les ressorts de ces professionnel(le)s et le moment est arrivé d'en donner une valeur, un sens, une relation, un étayage. Faire un pas de côté

dans et en collectif, c'est prendre le risque de se dévoiler, se démasquer, de déposer ce qui a été inventé, créé avec l'inquiétude d'avoir failli, d'avoir perdu pied, d'avoir franchi une limite, voire une frontière, celle qui, pleinement subjective, s'impose entre « la vie professionnelle et la vie personnelle » dans la rencontre avec les familles, les enfants, les collègues. *« Comment rester professionnelle quand je suis plongée dans l'intimité des familles ? », « Comment remettre de la distance avec la famille lorsque la place occupée pendant le COVID a été si conviviale, spontanée et quotidienne ? », « Comment retrouver sa place auprès des collègues, faire équipe, se soutenir, mutualiser les observations, accepter les contradictions, les manières de faire différentes que chacun a développé pendant la période ? »...*



Lorsque des situations de vie aussi inattendues viennent s'immiscer dans un quotidien professionnel, en quoi peuvent-elles être regardées, non pas seulement comme une crise, un obstacle, un empêchement mais comme un désordre provisoire, propice aux surgissements de forme (manières de faire, manières d'être...) jusqu'alors impensables et impensées ? C'est au regard de ce contexte particulier qu'un travail de création et de symbolisation a été proposé en plusieurs étapes.

Après avoir déposé individuellement et collectivement les mots des ressentis émotionnels et d'avoir perçu la limite de cette seule parole, un travail de confrontation à la matière « argile » a permis la sollicitation du corps - mains, bras, regard, respiration... et l'émergence de forme et d'informe. Il s'agissait de sortir du chaos, reprendre la main, donner de la consistance à la matière pour faire tenir debout ce qui s'est écroulé ces derniers mois, prendre du plaisir à rouler, modeler, former, manipuler, détruire, consolider, recréer...reprendre du pouvoir, affirmer sa puissance... se confronter pour se sentir soi-même créateur c'est-à-dire acteur pour sortir du néant.

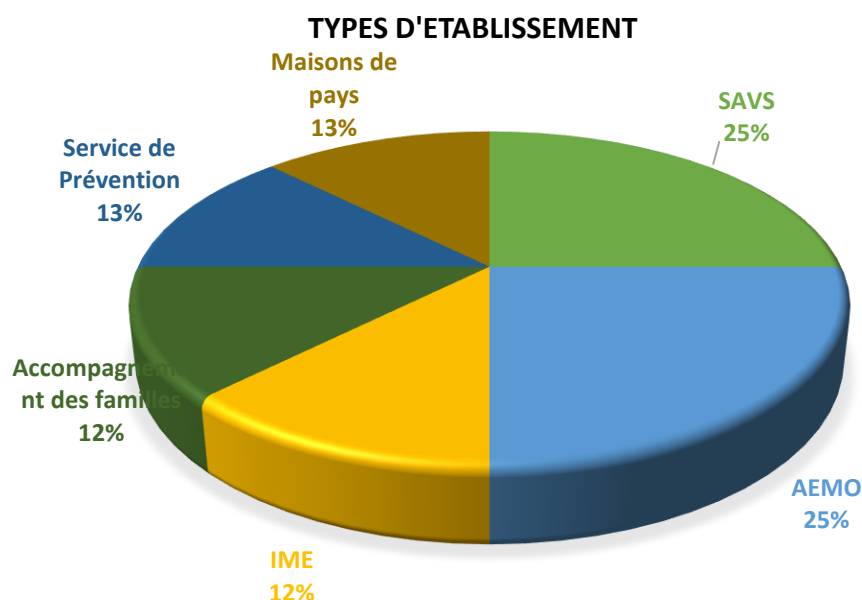
Des projections ont pris forme en création individuelle. Elles ont été regardées, puis à l'issue d'un travail de symbolisation, transformées en œuvre collective. Le processus de création et de symbolisation vécu étape par étape a permis à chacun de se sentir accueilli reconnu dans sa créativité et sa capacité à dépasser ses limites, changer, se transformer.

Ainsi les médias créateurs peuvent venir impulser, accompagner, symboliser, transformer un travail réflexif, de régulation d'équipe, d'analyse de pratiques, de supervision... Notamment quand l'équipe est pluriprofessionnelle et que le seul langage verbal peut figer les représentations, les places, les rôles des uns et des autres dans une institution... De par leur nature, ils offrent aux personnes des manières singulières de sentir et de dire autrement en formant des symboles que chacun recevra avec sa subjectivité. Faire confiance à leur réception subliminale par le groupe ou la personne qui les ont créés reste un des actes majeurs de ce mode d'accompagnement.

f) Projets clôturés et Bilans effectués

Au 03/05/2022, huit projets portés par l'IRTS CA ont été clôturés. Leurs bilans ont été effectués. Les différentes actions d'analyse de la pratique ont été des moments appréciés par les professionnels car ils ont permis de partager, d'échanger avec les collègues des différents services. Ils ont favorisé la connaissance des réalités de chacun en fonction des rôles et places. Les séances ont apporté aux groupes des espaces riches en échanges et questionnements sur les pratiques et les positionnements des professionnels. Ces échanges dans les groupes formés de professionnels de secteurs différents, ont amené du lien et de la reconnaissance dans les pratiques. Ont été évoquées des difficultés d'intervention et des questionnements sur des situations vécues dans le quotidien : le travail avec les familles, l'accompagnement dans les projets individuels des jeunes et la gestion de comportements inappropriés. Par ailleurs, elles ont permis de réfléchir et prendre conscience de certains paradoxes institutionnels auxquels sont confrontés les professionnels. Une appréhension de la complexité et des interactions dans les situations exposées a apporté une meilleure compréhension des systèmes dans lesquels chacun intervient. Dans ce groupe, le partage des visions différentes sur l'accompagnement des personnes dans la vie quotidienne et les activités au sein de l'institution ont mis en évidence une complémentarité dans les actions menées. Les positionnements différents qui ne sont pas toujours « parlés » ont pu l'être dans ces espaces.

Six d'entre eux portaient sur de l'analyse de pratique professionnelle, un autre portait sur la mise en place d'espace réflexif et le dernier mettait en place des séances d'interventions spécifiques.



IV) Evaluation et Perspectives 2022/2023



La dynamique reprise depuis peu laisse entrevoir des perspectives et :

- Repenser la mise en place de séances d'analyse de pratique pour les cadres, malgré la proposition de l'offre dans le catalogue. En effet, malgré les besoins ressentis et évoqués, nous constatons l'absence de demande. C'est pourquoi l'IRTSCA investiguera par territoire (départements) et évaluera besoins et formats d'intervention.
- La filière MJPM s'engagera, au titre de la formation continue, sur une proposition relative à l'aide sociale et ce pour le mois de juin 2023.
- En écho à la mise en œuvre d'un nouveau module « Expression scénique » à destination des troisième année Assistants de Service Social, il est envisagé de le proposer aux salariés des établissements sociaux et médico-sociaux. Cette dynamique s'appliquera également à la médiation éducative dispensée au sein des locaux de l'IRTS.
- Il y a également une volonté de mettre plus en avant les formations continues sur le site internet de l'IRTSCA mais également de mobiliser d'avantage les réseaux sociaux notamment LinkedIn et Facebook, pour la promotion des prochaines formations continues et interventions.

Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie
51100 REIMS

Secrétariat Formation Continue
Email : interim1@irtsca.fr
Web : <http://www.irtsca.fr>

Conception et réalisation : Secrétariat Formation Continue – IRTS Champagne-Ardenne
Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Mai 2022